

## DÉLIBÉRATION N° 23/30

Séance du 28 novembre 2023

### Dépôt d'une plainte contre X avec constitution de partie civile

**Vu** le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie et notamment le 16° de son article 9,

**Vu** le décret du 2 décembre 2020 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, Monsieur Bruno Maquart,

**Vu** la délibération 22/12 adoptée le 14 juin 2022 relative aux actions en justice,

**Vu** le rapport de présentation,

**Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie donne délégation au Président de l'établissement pour déposer une plainte contre X avec constitution de partie civile et intenter toute autre action judiciaire au pénal comme au civil, quel que soit le degré de juridiction, dans le cadre du différend opposant Universcience à la société OPC Invest.**

Fait à Paris,  
Le 28 novembre 2023

Le président du conseil d'administration

  
Bruno Maquart